



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL

## AVIS PUBLIC

### A tous les contribuables de la Municipalité de Mont-Carmel

**Soyez avisés que lors de la séance ordinaire du Conseil du 6 décembre 2022, la résolution suivante a été adoptée, à savoir :**

**D'ADOPTER** le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023;

Mardi 10 janvier	Mardi 4 juillet
Mardi 7 février	Mardi 8 août
Mardi 7 mars	Mardi 5 septembre
Mardi 4 avril	Mardi 3 octobre
Mardi 2 mai	Mardi 7 novembre
Mardi 6 juin	Mardi 5 décembre

QUE la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2024 sera le lundi 19 décembre 2023;

QUE les séances auront lieu à (19h30) dix-neuf heures trente à la salle du Conseil;

DONNÉ À MONT-CARMEL CE 8<sup>e</sup> jour de décembre 2022

Maryse Lizotte, directrice générale

Greffière-trésorière